



La démarche de classement - En Nouvelle-Calédonie

Pour toute question relative à la procédure de classement, veuillez contacter directement la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie.

- [Site internet de la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie](#)

La procédure de classement

L'exploitant doit impérativement suivre la procédure propre à son territoire et se rapprocher des autorités locales compétentes pour toute question au sujet de la démarche de classement de son établissement. Dans le cadre de la téléprocédure mise à disposition par Atout France, les dossiers de demande de classement concernant **les hôtels de tourisme et les résidences de tourisme situés en province Sud de Nouvelle Calédonie** sont automatiquement adressés par courriel à la collectivité locale compétente, au moment où l'exploitant valide sa demande de classement en ligne.

Concernant la province Sud de Nouvelle Calédonie, le président de l'assemblée de province établi par arrêté la décision de classement qui est ensuite publiée sur le [registre des établissements classés](#).

Les panonceaux de classement

Pour les établissements classés en province sud de Nouvelle-Calédonie, télécharger ci-dessous les modèles de panonceaux.

Hôtel de tourisme

- [Télécharger le document Panonceaux 2026 - NC - Hôtel de tourisme](#) ZIP – 42.22 Mo

Résidence de tourisme

- [Télécharger le document Panonceaux 2026 - NC - Résidence de tourisme](#) ZIP – 25.24 Mo